

**Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)**

10944/26

**ECOFIN 872
UEM 291
SOC 420
EMPL 227
COMPET 822
ENV 799
EDUC 283
ENER 431
JAI 865
GENDER 117
JEUN 160
SAN 508
ECB
*EIB***

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	NOTE EXPLICATIVE DU CONSEIL Document d'accompagnement des recommandations du Conseil adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026

Les délégations trouveront ci-joint la version finale de la note explicative accompagnant les recommandations du Conseil adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026.

Note explicative

*Document d'accompagnement des recommandations du Conseil
adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen*

L'article 29 du règlement (UE) 2024/1263 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil dispose que *"le Conseil est censé, en principe, suivre les recommandations et propositions de la Commission ou expliquer publiquement sa position"*.

Compte tenu de la règle "se conformer ou expliquer" exposée ci-dessus, le Conseil fournit par la présente note des explications sur les modifications qu'il a été convenu d'apporter aux recommandations de la Commission pour les recommandations par pays adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026, et sur lesquelles la Commission n'est pas d'accord.

Le Conseil a également marqué son accord sur un certain nombre d'ajouts ainsi que sur des modifications d'ordre matériel ou technique apportées aux recommandations, avec le soutien sans réserve de la Commission.

Extrait de la recommandation par pays n° 3 pour la Tchéquie

Texte de la Commission:

à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables en élargissant le rôle des secteurs public et à but non lucratif et en encourageant une utilisation plus efficace des logements existants au moyen de réformes de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu;

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables en élargissant le rôle des secteurs public et à but non lucratif et en encourageant une utilisation plus efficace des logements existants [...];

Explication:

Le Conseil estime que les mesures fiscales devraient principalement jouer un rôle complémentaire dans l'amélioration de l'accessibilité financière du logement, lorsque cela est influencé par d'autres facteurs structurels.

Extrait de la recommandation par pays n° 3 pour la Lituanie

Texte de la Commission:

à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, notamment en stimulant la concurrence dans le domaine des services financiers, en augmentant la liquidité des marchés de capitaux, en encourageant une participation accrue aux marchés financiers et en renforçant les régimes de retraite complémentaire par capitalisation;

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, notamment en stimulant la concurrence dans le domaine des services financiers, en augmentant la liquidité des marchés de capitaux, en encourageant une participation accrue aux marchés financiers [...];

Explication:

En ce qui concerne la Lituanie, le Conseil n'est pas d'accord avec la recommandation visant à renforcer les régimes de retraite complémentaire pour améliorer l'accès des PME au financement, étant donné qu'ils ont très peu contribué à l'accès au financement dans ce pays et ont orienté l'épargne en dehors de l'UE.

Extrait de la recommandation par pays n° 3 pour Malte

Texte de la Commission:

à renforcer la recherche et l'innovation en augmentant les investissements publics dans la R&D et en stimulant les investissements privés dans la R&D grâce à des régimes de soutien efficaces et à des liens plus étroits entre les universités et les entreprises;

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

à **continuer de** renforcer la recherche et l'innovation en augmentant les investissements publics dans la R&D et en stimulant les investissements privés dans la R&D grâce à des régimes de soutien efficaces et à des liens plus étroits entre les universités et les entreprises;

Explication:

Le Conseil prend acte de l'augmentation des dépenses de R&D de Malte en valeur nominale selon les données d'Eurostat.

Extrait de la recommandation par pays n° 4 pour l'Espagne

Texte de la Commission:

à poursuivre le développement du cadre de financement des catastrophes;

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

[...]

Le Conseil estime qu'il n'est pas nécessaire de recommander à l'Espagne de poursuivre le développement du cadre de financement des catastrophes. Le Conseil est conscient qu'il importe de suivre de près le cadre de financement des catastrophes en Espagne, comme indiqué au considérant 32 de la recommandation par pays de 2026 pour l'Espagne.
